



A P E V

Aide aux Parents d'Enfants Victimes

Bulletin N° 16 • novembre 2009

3, rue Edouard Branly - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. : 01 46 48 35 94 - e-mail : apev@apev.org

Editorial

Toute récidive est inacceptable, inadmissible. Même si le risque zéro n'existe pas, même s'il est utopique de croire que le crime puisse être un jour totalement éradiqué, tous les cas de récidive sont un constat d'échec et nous forcent à nous remettre en cause.

La justice est souvent accusée de manquer de moyens, c'est certainement vrai lorsque l'on compare son budget à celui de certains pays européens, accusée d'un manque d'appréciation des situations à risques, c'est aussi vrai, parfois accusée de laxisme cela peut aussi arriver. Mais la justice est faite par des hommes et des femmes, avec leur force et leur faiblesse. Elle est donc faillible.

On se tourne alors vers la loi. La seule réponse à une récidive serait-elle donc, à chaque fois, une nouvelle loi ?

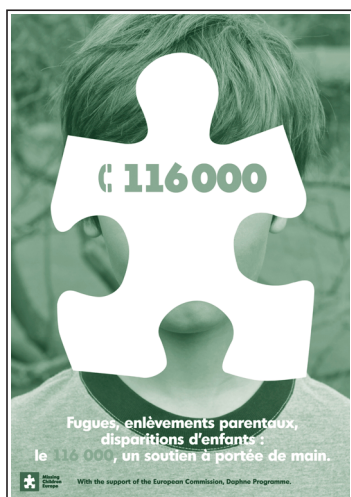
Augmenter la durée des peines d'incarcération rassure la société, mais ne fait que repousser l'échéance sans apporter de véritable solution. Il y a 10 ans, la loi du 17 juin 1998 instaurait le suivi socio judiciaire. Mais, a-t-on eu les moyens de l'appliquer ? A-t-on réellement voulu l'appliquer ? Depuis, des auteurs de violences sexuelles, arrivant en fin de peine, toujours considérés dangereux par les experts sont remis

en liberté sans aucun contrôle. Le suivi socio judiciaire aurait permis de les suivre après leur sortie de prison. La solution ne serait-elle donc pas de systématiser le suivi socio-judiciaire pour tous les auteurs de violences sexuelles ? Et se donner enfin de véritables moyens pour l'appliquer ?

Cette année a été marquée par la mise en place du 116 000, le numéro européen unique pour les disparitions d'enfants, et l'annonce de la possible suppression du juge d'instruction source de très longs débats.

Accompagnement des familles, droit des victimes, prévention, recherche des enfants disparus, dans ce bulletin vous trouverez les principales actions de l'APEV. Les moments forts sont ceux que nous vivons auprès des familles, pour les accompagner dans leurs démarches aussi bien personnelles que judiciaires. C'est là le véritable moteur de tous ceux que se sont investis à nos côtés pour que les victimes ne soient pas les oubliés de la justice.

Alain Boulay
Président de l'APEV



Sommaire

- | | | | |
|--|----------|---|---------|
| • Editorial | page 1 | • Actualité judiciaire | page 7 |
| • La vie des Associations | page 2/3 | • Echange Franco-Québécois | page 8 |
| • Un jardin pour Delphine | page 3 | • CERIAVSIF | page 8 |
| • L'APEV et les médias | page 4 | • VIII ^e rencontre du Ministère de l'Intérieur | page 9 |
| • L'APEV et les professionnels de la justice | page 4 | • Missing Children Europe | page 10 |
| • Prévention | page 5 | • Disparitions | page 11 |
| • Colloques / Séminaires | page 6 | • Assemblée Générale | page 12 |

La vie de l'Association

Nouvelles des familles

Affaire Fortin

En 1998, après l'enlèvement de ses enfants par leur père, leur maman, madame Martin s'adresse à l'APEV. Les moyens dont dispose l'association sont aussitôt mobilisés : avis de recherche sur le site internet, campagne nationale d'affichage lors de la journée des enfants disparus en 2004 et 2007, étude du dossier, liaison avec l'Office Central du ministère de l'intérieur.

Le jeudi 29 janvier 2009, la police de Foix contacte l'APEV, elle a reçu le témoignage d'une personne ayant reconnu les enfants sur ses affiches de recherche.

Ensuite, tout s'enchaîne très vite : communication à la police des éléments connus de l'association, et contact avec le procureur pour assurer le lien entre lui et madame Martin. Dès le vendredi matin, un homme est interpellé, il reconnaît être Xavier Fortin, le père des deux enfants. Vendredi soir madame Martin revoit enfin ses enfants après 11 années de séparation. Jugé pour non-présentation d'enfants le 17 mars dernier au tribunal de Draguignan, le père a été condamné à deux années d'emprisonnement dont 18 mois avec sursis.

Marche de soutien pour Aurélie

Plus d'un millier de personnes étaient rassemblées à Challans le 16 novembre 2008, pour une marche en souvenir d'Aurélié Bénéteau, assassinée le 13 novembre 2007, à l'âge de 24 ans.

Les présidentes des associations "Ni putes ni soumises", et "Femmes en difficulté" ont prononcé quelques mots soulignant la persistance, malgré les actions entreprises, des violences

Cold case lyonnais

En novembre 1982, Nathalie Mazot disparaissait mystérieusement à Lyon, elle était alors âgée de 14 ans.



faites aux femmes, et la nécessité pour elles de poursuivre leur action de prévention et d'assistance.

Plusieurs autres associations, en particulier l'APEV, représentée par Annie Ghuysen et Patrick Myran, dont sont membres Frédérique et Pierrick Bénéteau, ont également pris part à cette marche.

Après avoir remercié les participants de leur présence et de leur soutien, les parents d'Aurélié ont déclaré en conclusion : "Nous avons voulu dire et montrer que nous étions encore là et présents et qu'Aurélié vivait et vivra pour toujours, nous ne ferons jamais le deuil de notre enfant. Cette marche nous permet de tenir jusqu'au procès, en étant plus forts".

Le procès du meurtrier d'Aurélié, s'est tenu à La Roche sur Yon les 27 et 28 mai 2009. Le meurtrier, Christophe Durand, a été condamné à 14 ans de réclusion criminelle.

Marche de soutien pour Romain

Romain Lannusel, jeune étudiant, est porté mystérieusement disparu depuis le 13 novembre 2007 alors qu'il venait de passer un examen d'anglais à l'université de Barcelone dans le cadre du programme Erasmus. A l'occasion

Sa maman, membre de l'APEV, ne croyait pas à une fugue. Nous avons été tout de suite convaincus qu'il pouvait s'agir d'un enlèvement criminel, mais l'enquête était close, le dossier classé.

L'APEV a diffusé la photo de Nathalie sur ses affiches de recherche et sur le site internet, tout en interpellant police et justice pour demander la réouverture du dossier.

Au mois de novembre 2008, nous avons enfin été entendus, l'enquête a été confiée à la Police Judiciaire de Lyon. Toutes les pistes sont actuellement vérifiées.

Nous espérons qu'une réponse sera enfin trouvée après 25 ans d'attente.

de l'anniversaire de sa disparition, une marche de soutien a été organisée le 22 novembre 2008 par les élus de Lampaul Guimiliau (Finistère), commune où habite sa famille.

Une foule de 3500 personnes dans laquelle se trouvaient une trentaine de maires des communes voisines et de nombreux étudiants de l'Université de Bretagne Occidentale, a défilé silencieusement.

L'APEV était représentée par Fabienne Miles et Marie-Françoise Kernec de l'antenne de Bretagne. Elles ont assuré la famille du soutien de l'association.

Les parents, Mireille et Jean-Michel, avec beaucoup de force et d'énergie ont remercié la foule des sympathisants au nom de toute leur famille. Mireille a évoqué les efforts des équipes de recherche de la Gendarmerie Nationale, l'humanité et la compétence de tous ceux qui ont participé et participent encore aux recherches. Elle a exprimé sa détermination pour que le travail effectué puisse « faire parler quelqu'un qui sait quelque chose ».



Un jardin pour Delphine

Ce samedi 26 septembre, le ciel est radieux sur ce coin verdoyant du parc Henri Barbusse à Issy-les-Moulineaux.



Le soleil fait miroiter la surface de l'eau sur laquelle évoluent cygnes et canards.

Issy-les-Moulineaux se souvient de cette fin d'été 1988, la disparition de Delphine Boulay dans la nuit du 27 au 28 août d'un camp scout à Villerville en Normandie, et la mobilisation de toute la ville derrière son maire pour essayer de la retrouver.

En présence du conseil municipal, de sa famille, de ses amies de classe, de son institutrice, des enquêteurs qui ont participé aux recherches, des voisins et amis, ... André Santini, maire de la ville, ancien ministre, inaugure le Jardin Delphine Boulay, au cours d'une cérémonie simple et pleine d'émotion. Une plaque à la mémoire de Delphine est dévoilée pour qu'elle ne soit jamais oubliée.

Les musiques choisies, les mots simples, tout concourt à raviver le souvenir de Delphine. La paix et la sérénité émanent de ce jardin, et comme l'ont souhaité ses parents, qu'à l'avenir ce jardin résonne des jeux et du rire des enfants.

La disparition de Delphine est à l'origine de la création de l'APEV, par Marie-José

et Alain Boulay et trois autres familles, pour venir en aide aux familles d'enfants disparus ou assassinés. ■



Marie-José et Alain Boulay, André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux, ancien ministre

XXIV^e Assises Nationales de l'INAVEM :

« De la victime oubliée à la victime sacralisée »



Laure de Cazenove, Marie-José Boulay et Claude Lienhard, Président fondateur de l'Inavem

Organisée par l'ADIAV, les XXIV^e assises de l'INAVEM ont eu lieu les 25 et 26 juin 2009 à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques à Montpellier.

Longtemps oubliée, la victime a acquis des droits, trop de droits pensent certains. Quelle est la juste place de la victime ? Ces assises ont tenté de donner une réponse à cette question. ■

L'APEV était représentée par Danièle Castro, Marie-José et Alain Boulay.

Au terme de deux journées de débats, la parole a été donnée aux victimes. Marie-José Boulay est intervenue, témoignant de son vécu, et a éclairé la procédure pénale sous l'angle des victimes. ■

Réunion de parents à Grenoble

Le 28 mars, à l'invitation de Danièle Castro, responsable de l'Antenne de l'Isère, plusieurs familles d'enfants assassinés ou disparus se sont réunies dans les locaux de l'association "Aide Information des Victimes" de Grenoble autour de Maître Hélène Marce, avocate et de Maricella Dellu, psychologue.

Les familles ont pu exprimer leur douleur et leur révolte face à une justice qui ne répond pas toujours à leur attente.

Maître Marce a apporté des éclaircissements sur le déroulement de l'enquête et des différentes étapes de la procédure pénale, sur l'aide juridictionnelle, sur les possibilités de recours et sur les missions du juge des libertés et de la détention.

Madame Dellu a expliqué les aides que pouvait apporter l'AIV avec en particulier les permanences à l'hôtel de Police, dans plusieurs commissariats et gendarmeries de l'agglomération, et son service d'urgence.

La réunion s'est terminée par un repas amical. ■



et les médias

L'APEV a été sollicitée à de nombreuses reprises par les médias :

A l'occasion de la journée des enfants disparus, plus de 60 journaux et magazines de la presse régionale et nationale ont évoqué les actions de l'APEV et publié l'affiche de recherche 2009. Citons tout particulièrement Le Parisien, France-Soir, La Croix, La Provence, Le Républicain Lorrain, Le Journal du Dimanche, ...

Plusieurs radios et télévisions ont donné la parole au président de l'APEV, dont :

- le 27 avril Direct 8 : « Prsumé innocent » sur l'affaire Fortin,
- le 28 avril TMC : magazine « 90mn d'enquêtes » consacré aux disparitions,
- TF1 « 10 heures le Mag » : reportage sur les disparitions,
- le 25 mai Europe 1 : « Les matinales » pour la journée des enfants disparus,
- le 25 mai France 3 Ile de France : sur le plateau du journal du 19-20 pour évoquer les disparitions,
- le 25 mai TF1 : journal de 20 heures, reportage sur l'APEV,
- le 25 mai France 2 : journal de 20 heures, reportage sur la disparition d'Yves Bert,
- le 5 juin Europe 1 : Café Crime avec Jacques Pradel.

Par ailleurs, L'APEV a eu la possibilité de donner la position des victimes sur l'évolution de la procédure pénale :

- En direct au journal de 13 heures sur BFM TV, et un reportage au journal de 20 heures de TF1 à propos de la prescription.
- le 18 mai France 5 : « C dans l'air » débat sur la prescription,
- le 20 mai dans le journal « La Croix » sur le plaider coupable,
- le 21 mai dans le journal « Sud-Ouest » sur la réforme de la procédure pénale,
- le 4 juin dans le journal « La Réforme » sur le plaider coupable.

Publication

Au mois de septembre 2008, le mensuel de l'A.J. Pénale (l'Actualité Juridique) édité par Dalloz, a consacré un dossier à la nouvelle place de la victime au cours du procès et dans la procédure d'exécution des peines. L'APEV a été invitée à donner l'avis des victimes.

S'appuyant sur l'expérience du procès Fourniret à Charleville-Mézières, Marie-José Boulay a exposé les attentes des victimes et émis quelques pistes de réflexion pour les procès à venir, même s'ils sont moins médiatisés.

L'APEV et les professionnels de la justice

* Comme chaque année depuis 10 ans, le président de l'APEV est intervenu le 6 novembre auprès des étudiants en victimologie de l'Université de Pau et des pays de l'Adour, dans le cadre du master dirigé par Robert Cario, et le 19 février à la faculté de médecine de l'Université de Lyon auprès des étudiants préparant le diplôme interuniversitaire de victimologie dirigé par Liliane Dalligand.

* Les 7 novembre, 19 décembre et 12 février : interventions auprès des stagiaires lors de la session sur les « Disparitions inquiétantes de personnes », au Centre de Formation de la Police (CNEF) à Gif sur Yvette (Marie-José Boulay).



* Les 18 septembre, 20 novembre et 14 mai : interventions auprès des officiers et des gradés stagiaires du Centre National de Formation au Commandement de la Gendarmerie Nationale de Rochefort (Marie-José Boulay).

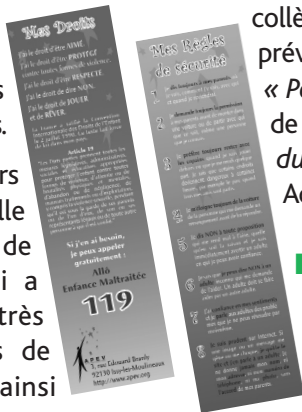
* Le 21 novembre à l'Ecole de la Magistrature à Paris : Alain Boulay a été invité en tant que grand témoin, à venir porter la parole des victimes au cours de la session de formation continue des magistrats sur le thème « Crimes de sang, crimes de sexe ».

Prévention

Documents de l'APEV

Le 6 mai, suite à la tentative d'enlèvement dans une école primaire de Plaisir dans les Yvelines, enlèvement qui a échoué grâce à l'intervention des autres élèves, TF1 a présenté les documents de prévention diffusés par l'APEV au journal de 20 heures.

La réaction des téléspectateurs a été immédiate, plus de mille connexions sur le site internet de l'association dans l'heure qui a suivi, accompagnées d'un très grand nombre de demandes de documentation, montrant ainsi l'inquiétude actuelle des parents.



Rappelons que l'APEV diffuse un marque-page « mes règles de sécurité » diffusé dans de nombreuses écoles et collèges, et deux livres de prévention pour les enfants, « *Petits mais futés* » (édition de L'Homme) et « *J'ai peur du monsieur* » (édition Acte Sud Junior).



Action dans la Marne



Dans le cadre d'un itinéraire de découverte proposé aux élèves de 5^{ème}, sur les thèmes des droits de l'enfance : maltraitance, travail, discrimination, racisme, ...

Ange-Marie Sonnet, responsable de l'antenne Champagne Ardennes de l'APEV, a été convié au collège Raymond Sirot de Gueux (51), le 25 mai 2009, pour animer un débat avec les enfants autour de leurs droits, de la prévention, et des règles de sécurité.

Une exposition relatant leurs travaux a ensuite été présentée aux élèves de l'ensemble de l'établissement scolaire, ce qui fut l'occasion d'une distribution du marque-page de prévention de l'association.



Endis911 SOS Enfants du Monde

L'association « Endis911 SOS Enfants du Monde » a élaboré avec le concours de l'Education nationale la petite bande dessinée « Et toi tu fais quoi ? » destinée à sensibiliser les enfants au monde qui les entoure, et leur éviter des comportements qui risquent de les rendre victimes de toutes sortes d'agressions.

Cette BD est mise à la disposition des enseignants des écoles primaires pour leur permettre de provoquer un dialogue avec les élèves du CP au CM2.

Le but de l'action Enfance-Prévention

de l'association est d'alerter, sans traumatiser, les enfants en milieu scolaire et éducatif (culturel ou sportif), ainsi que leur entourage, sur les risques des mauvaises rencontres, les risques d'enlèvement et toutes les situations dangereuses.

Contact : www.endis911.asso.fr

L'APEV, qui partage les mêmes principes de prévention, aide à la diffusion de cette bande dessinée.



Colloques/Séminaires

"Soigner les victimes de l'inceste"

Le 4 octobre, Congrès international organisé à Paris, par l'AIVI (Association Internationale des Victimes de l'Inceste). Cette association forme et informe le grand public et les professionnels sur la prévention de l'inceste et la prise en charge des victimes. Le congrès était consacré aux soins apportés aux victimes de l'inceste et sur ses conséquences. En présence de médecins français et canadiens, de psychologues, de thérapeutes, des victimes ont pu apporter leur témoignage.

L'APEV était représentée par Liliane Raphaël.

"La victime dans le procès pénal"

Le 21 novembre, Marie-José et Alain Boulay ont été invités au 6^e colloque organisé par la FENVAC – SOS catastrophes à Paris, dont le thème était cette année : « la victime dans le procès pénal ».

Devant une nombreuse assemblée, les débats ont porté sur la présence des victimes dans la procédure pénale, l'action des associations de victimes, les autres acteurs de la procédure pénale et le temps du procès.

En clôture, Jacques Bresson, Président d'honneur de la FENVAC, et Alain Boulay ont adressé un vibrant hommage à Françoise Rudetzki pour ses actions au service des victimes.

« La loi pénitentiaire : une opportunité à saisir ? »

Le 11 décembre à l'Assemblée Nationale : la journée des Rencontres parlementaires sur les prisons sur le thème « la loi pénitentiaire : une opportunité à saisir ? », organisées par Serge Blisko, député de Paris et Jean-Paul Garraud, député de la Gironde, en présence de Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée Nationale.

Les débats ont été centrés sur « Le temps de la détention : agir pour la réinsertion », « les droits des personnes détenues » et « l'aménagement des peines ».

L'APEV était représentée par Marie-José et Alain Boulay.

« Le Temps Criminel »

Le 27 mars à Paris, colloque organisé par l'association ICARE (Information, Conseil, Analyse, Recherche, Etude en matière criminelle).

Du temps le plus éloigné, celui de l'Histoire et de la mémoire collective au temps le plus intime, celui de l'Absence, les différentes facettes du « temps criminel » ont été évoquées.

Celle du temps ennemi (qui peut faire d'un psychotique mal identifié, un criminel ... qui déforme et fragilise la mémoire...), celle du temps utile et nécessaire (temps de l'enquête, de l'analyse des faits...), enfin celle du temps juste, temps de la peine, de la reconstruction... et pour les victimes le temps du deuil.

La complexité de l'acte criminel et de ses nombreuses ramifications a sous tendu cette journée difficile mais enrichissante. L'APEV était représentée par Annie Ghuyssen.

Formation à l'ENM

A l'Ecole Nationale de la Magistrature à Paris, du 4 au 6 mai, session de formation continue des magistrats.

Au cours d'une table ronde sur la place de la victime dans le procès pénal, aux côtés de Daniel Zagury psychiatre, Gilles Latapie président de cour d'Assises, maître Vanessa Brandone avocate et Marie-France Feuerbach directrice du CER-DACC, Marie-José Boulay a exposé les attentes des victimes. Elle a insisté sur l'importance pour les victimes que leur parole soit portée directement par elles, auprès des professionnels de la justice.

Les 10 ans de la loi du 17 juin 1998

Le 12 décembre 2008 à la faculté de droit et de sciences politiques de Nantes, journée d'étude sur la loi de juin 1998 et l'obligation de soins.

Il y a 10 ans, le 17 juin 1998 était votée la loi relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs.

Cette loi a marqué un véritable tournant dans la protection et la défense des enfants victimes d'agressions sexuelles, et dans la lutte contre la récidive. Voulue par les associations dès l'été

1996, elle fait suite au premier congrès international contre l'exploitation sexuelle des enfants à Stockholm, et au choc de l'arrestation de Marc Dutroux en Belgique. Elle intègre les propositions de l'APEV, comme le suivi post carcéral et le traitement des délinquants sexuels, la création du fichier d'empreintes génétiques, ainsi que d'autres mesures dont la lutte contre le tourisme sexuel et l'enregistrement vidéo du témoignage des enfants victimes.

Loi essentielle, mais votée sans aucune dotation de moyens, ni véritable volonté politique : le décret d'application n'a été publié qu'au bout de deux années, et ce n'est qu'en 2003, avec la loi sur la sécurité intérieure, que le fichier d'empreintes génétiques a réellement vu le jour. Aujourd'hui encore, la moitié des départements n'ont pas de médecins psychiatres référents, rendant l'application du suivi socio-judiciaire très aléatoire.

Cette journée d'étude a permis de faire le point sur les textes instituant une obligation de soins, leurs évolutions successives et la réalité des moyens mobilisés.

L'APEV était représentée par Marie-José et Alain Boulay.

« Criminels dangereux : surveiller ou punir ? »

Le jeudi 12 février 2009 à l'Assemblée Nationale, rencontre organisée et animée par Serge Blisko député de Paris, et Dominique Raimbourg député de Loire Atlantique.

Alain Boulay, président de l'APEV, a présenté le point de vue des familles de victimes, face à des magistrats et des psychiatres qui ont tenté de répondre aux deux questions fondamentales posées par la création des centres de rétention pour les criminels dangereux arrivant en fin de peine (loi de février 2008) : « Peut-on prévenir ou « guérir » les criminels dangereux récidivistes ? » et « Peut-on définir la dangerosité criminologique ? ».

Actualité judiciaire

Evolution de la procédure pénale

Mise en place en octobre 2008 pour réfléchir à l'évolution de la justice pénale, la Commission Léger a remis son rapport qui devrait déboucher l'an prochain sur un projet de loi.

La principale préconisation du rapport, la suppression du juge d'instruction au profit du procureur, nous interpelle (voir le communiqué diffusé par l'APEV).

Si le juge d'instruction devait disparaître demande l'APEV, la création de pôles d'enquêtes spécialisés centralisant les affaires délicates ou exceptionnelles, à l'instar de ce qui existe aujourd'hui pour les dossiers de terrorisme. Par exemple, création d'un pôle accidents collectifs, d'un pôle violences sexuelles, d'un pôle financier, ...

Plusieurs autres propositions de la Commission Léger nous donnent aussi à réfléchir :

- ✓ le plaider coupable (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) qui donne à l'aveu une importance tant décriée depuis de nombreuses années,
- ✓ la réforme du procès d'assises qui modifierait le pouvoir du président au profit du parquet,
- ✓ la remise en cause du secret de l'instruction, ...

Notre association avait été consultée, mais n'a pas été beaucoup entendue.

Dans le débat qui s'instaure, l'APEV réaffirme les principes qu'elle défend :

- ✓ Respect du droit des victimes : Droit à l'information, constitution de partie civile, demande d'expertises, secret de l'instruction, ...
- ✓ Indépendance du magistrat chargé de l'enquête, vis à vis du pouvoir exécutif,
- ✓ Suppression des délais de prescription de dix ans en matière criminelle,
- ✓ Suppression du crédit de remise de peine,

- ✓ Modification de la notion « d'erreur de procédure » toujours favorable aux criminels, au mépris de la vérité. Chaque cas devrait pouvoir être réexaminé par un collège de magistrats,
- ✓ Sanction des magistrats pour le non-respect du droit des victimes, comme par exemple le droit à l'information des parties civiles tout au long de la procédure,
- ✓ Possibilité à la partie civile de demander au parquet de faire appel des décisions de cours d'assises. En cas de refus, le parquet devrait motiver sa réponse,
- ✓ Réforme de la procédure de délivrance du permis d'inhumation, afin que plus personne ne soit enterré de façon anonyme (sous X).

Aux côtés des autres associations, l'APEV sera vigilante afin que le droit des victimes soit toujours respecté. ■

Communiqué de presse janvier 2009

Suite aux déclarations du président de la République à propos de la suppression du juge d'instruction, l'APEV a publié le communiqué suivant en janvier 2009 :

Le juge d'instruction devrait disparaître

Le système actuel inquisitoire sera-t-il remplacé par le système accusatoire anglo-saxon, ou un nouveau système à inventer ? Le comité de réflexion sur la justice pénale, mis en place par la Garde des Sceaux au mois d'octobre dernier, y répondra peut être dans son rapport attendu pour le mois de février prochain.

Pourquoi changer maintenant ? Tout en prônant le maintien du juge d'instruction, la commission Outreau avait souhaité une collégialité de trois juges. Cette collégialité, votée par le Parlement, est en train de se mettre en place, pourquoi changer une nouvelle fois de système sans attendre le résultat de cette mesure, sans un retour d'expérience ?

Les dérapages qui ont pu avoir lieu, et dont la presse s'est largement fait écho, sont très rares. Mais aucun système n'est parfait, infaillible, il arrive aussi que des enquêtes préliminaires dirigées par le procureur dérapent. Souvenons-nous de l'affaire des disparus de l'Yonne ou de l'affaire Richard Roman à Grenoble en 1988, et de toutes les affaires classées,

relancées grâce à l'opiniâtreté des familles de victimes et des associations.

La victime est complètement absente du débat provoqué par l'annonce du Président. Seuls sont évoqués le procureur, l'accusation, et la défense. Quelle sera la place de la victime ? Aura-t-elle encore la possibilité de se porter partie civile ?

Que deviennent ses droits ? Le droit à l'information, l'accès au dossier, le droit de demander des compléments d'expertises, des compléments d'enquête, ... Va-t-on passer d'un système à trois parties à un système à deux parties ?

Dans le système anglo-saxon, les victimes n'ont aucun droit durant toute la phase d'enquête, d'ailleurs nos amis québécois nous envient notre système actuel.

Et si l'enquête n'aboutit pas au bout de quelques mois, si aucun criminel n'est découvert, quel recours auront les victimes pour que les recherches ne soient pas closes trop vite, et puissent se poursuivre pendant, parfois, de nombreuses années ?

Le secret de l'instruction, les détails de l'enquête, relèvent de la protection de la vie privée de la victime, et de l'agresseur. Seront-ils encore préservés ?

Les associations se sont battues depuis plusieurs années pour faire reconnaître la place de la victime dans la procédure judiciaire. Après avoir été écoutées avec attention par le législateur, il ne faudrait pas que les victimes soient les grandes perdantes de cette nouvelle réforme. L'APEV y veillera. ■

L'APEV au Ministère de la Justice

Le président de l'APEV a été reçu le 30 septembre 2009 par Jean-Louis Dumas, conseiller technique chargé des mineurs, des victimes et de l'accès au droit, auprès de la Garde des Sceaux Madame Michèle Alliot Marie.

Alain Boulay a présenté les réflexions de l'APEV et les préoccupations des victimes face aux propositions de la commission Léger. ■

Echange franco-qubécois

Le 25 novembre, dans le cadre d'un échange de coopération franco-qubécoise portant sur la justice restaurative, Marie-José Boulay a représenté l'APEV lors d'une réunion au ministère de la justice sur le thème « la place de la victime dans le procès pénal et sa participation au processus de réparation ».

Cette rencontre se situait dans le cadre de la 61^e session de la commission permanente de coopération ayant pour thème général « Justice et victime : Comment assurer la sécurité des victimes et les aider dans le contexte de la justice réparatrice ? ».

Participaient à cette réunion, mesdames Céline Deshayes et Hélène Chardin du Ministère de la Justice, mesdames Renée Madore, directrice, et Fabienne Bouchard de la Direction des orientations et politiques du Ministère de la Justice du Québec, et outre l'APEV, Maître Sylvie Barateau, avocate au barreau du Val d'Oise, madame Nathalie Pignoux, docteur en droit, et madame Maryvonne Harry, Psychologue à l'AAVIP, l'association d'aide aux victimes de Melun.

L'APEV était chargée d'exposer les attentes des victimes à l'égard de la procédure judiciaire et d'indiquer les points forts et les lacunes du système français en termes de justice réparatrice.

La loi française accorde à la victime un certain nombre de droits, et principalement celui de se porter partie civile, don-

nant ainsi à la victime une place légale dans le processus judiciaire (droit inexistant au Canada). Mais pour que ce processus contribue à la réparation de la victime, encore faut-il que la victime y trouve une « juste » place, et qu'elle y soit accompagnée.

La considération et la reconnaissance accordées à la victime sont les facteurs contributifs importants pour cette réparation ; c'est la reconnaissance en tant que personne porteuse de sa propre parole, capable d'agir, pas uniquement en tant que personne en souffrance. Les procès suivis par l'APEV, en particulier le procès Fourniret, en sont l'exemple... et parfois le contre-exemple.

L'APEV a souligné l'inégalité créée par les mesures d'accompagnement prises lors des procès dits de masse, très médiatisés, mais quasi inexistantes pour les autres procès. L'APEV a rappelé son souhait de les voir étendues à toutes les victimes pour une justice égale pour tous. ■

CERIAVSIF

La loi du 17 juin 1998 instituant le suivi socio judiciaire, que l'APEV a soutenu, a maintenant 10 ans. Nous ne pouvons que déplorer le peu de moyens octroyés jusqu'à présent pour la mise en place de structures, en particulier pour le traitement des auteurs de violence sexuelle (AVS).

A l'initiative de personnels de santé, différentes expériences se sont développées tant en prison qu'à l'extérieur. Malheureusement restées trop confidentielles, ces expériences ne se sont pas étendues, la compétence acquise par les praticiens n'a pas bénéficié à d'autres.

Avec le plan « psychiatrie et santé mentale 2005-2008 », l'espoir d'une amélioration se fait jour. En effet ce plan a préconisé la création de centres ressources interrégionaux pour répondre aux objectifs de prise en charge des auteurs de violence sexuelle dans le cadre d'une injonction ou d'une obligation de soins.

C'est ainsi que s'est créé en 2007, le centre ressource pour intervenants auprès des auteurs de violence sexuelle d'Ile de France (CERIAVSIF) sous la responsabilité du docteur Sophie Baron Laforet. Le centre s'appuie sur les expériences existantes en Ile de France.

Le centre a pour missions principales :

- ✓ d'être un lieu de soutien et de recours pour les praticiens ayant à prendre en charge des auteurs d'agressions sexuelles. Il peut être sollicité aussi bien par des structures psychiatriques, que par des équipes de la Protection Judiciaire pour la jeunesse (PJJ), des SPIP (agents de probation) ou des foyers confrontés à des situations difficiles au sein de leurs institutions (38 situations étudiées en 2008, rencontre de 20 équipes),
- ✓ de favoriser les échanges cliniques et le partage d'expériences des praticiens en organisant des réunions bimensuelles ouvertes à tout professionnel du soin, du milieu judiciaire ou social (12 réunions cliniques / 76 participations en 2008),
- ✓ assurer les formations des professionnels,
- ✓ d'être un centre de recherche et de documentation (une équipe INSERM est intégrée au centre sous la responsabilité du Docteur Stoleru).

Représentant l'APEV, Marie-José Boulay est membre du comité de pilotage du CERIAVSIF. ■

VIII^e rencontre du Ministère de l'Intérieur



Alain Boulay, le commandant Maryvonne Chapalain de la DAV et Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur.

L'après-midi, Madame Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, a annoncé la création des « brigades de protection des familles », afin de lutter contre les violences intrafamiliales.

L'APEV était représentée par Alain et Marie-José Boulay, Claude Berté et Liliane Raphaël.

Le 15 juin, la VIII^e rencontre avec les associations de victimes et d'aide aux victimes s'est tenue conjointement avec le forum « liberté-sécurité » au Carrousel du Louvres à Paris.

La matinée organisée par la Délégation aux Victimes était articulée autour du thème « la sécurité au service des victimes » :

- ➔ L'accompagnement des victimes
- ➔ La prévention de la délinquance
- ➔ Les violences intrafamiliales
- ➔ La lutte contre la cybercriminalité
- ➔ La police technique et scientifique



La Délégation Aux Victimes, installée en octobre 2005, est une structure mixte Police / Gendarmerie, chargée de conduire la mise en œuvre d'une politique opérationnelle d'aide aux victimes au sein du ministère de l'intérieur.

La D.A.V. a pour mission :

- ✓ en interne, de proposer des actions, des méthodes et des outils adaptés à l'amélioration et la prise en compte des victimes. Elle est notamment chargée de faire évoluer les

mentalités et les comportements des policiers et des gendarmes.

- ✓ en externe, d'entretenir des liens étroits et permanents avec l'ensemble des associations de victimes et d'aide aux victimes.
- ✓ de participer aux travaux interministériels et d'initier des réflexions sur des thèmes divers tels les violences au sein du couple, la traite des êtres humains, la protection des mineurs victimes, etc.

L'APEV a des contacts très fréquents avec la Délégation, toujours à l'écoute des difficultés rencontrées par les victimes.

Pour venir en aide aux familles dont un enfant a disparu, ou pour relancer l'enquête d'un crime non-élucidé, l'APEV est en relation régulière avec l'Office Central du Ministère de l'Intérieur et avec la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Office Central

Créé au Ministère de l'Intérieur en 2006, l'Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes, l'OCRVP, est chargé de coordonner sur le plan national la lutte contre les infractions violentes à l'encontre des personnes. Il est composé de policiers et de gendarmes.

L'Office est compétent pour mener les recherches concernant les découvertes de cadavres non-identifiés et les personnes majeures et mineures disparues dans des conditions

inquiétantes quelle que soit la cause de la disparition.

L'OCRVP est responsable du bon fonctionnement du dispositif « Alerte-Enlèvement »

Gendarmerie Nationale

La Sous Direction de la Police Judiciaire (SDPJ) de la Gendarmerie Nationale anime et coordonne les unités réparties sur l'ensemble du territoire (SR, BR, GIR, ...), ainsi que l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) et le Service

Technique de Recherches Judiciaires et de Documentation (STRJD) qui apportent une expertise indispensable aux investigations judiciaires menées partout en France.

Si autrefois le témoignage et l'aveu suffisaient, la "preuve scientifique" est devenue un élément incontournable de l'enquête criminelle. C'est la mission de l'IRCGN.

Le STRJD centralise et exploite les informations relatives aux crimes et délits ainsi qu'aux recherches de personnes et de véhicules. Il est chargé de la police du réseau Internet et la lutte contre toutes les formes de cybercriminalité.



Missing Children Europe

En 2008, la Fédération européenne Missing Children Europe (MCE) a coordonné plusieurs projets avec pour objectif d'améliorer l'efficacité de l'approche de la problématique des enfants disparus et sexuellement exploités à l'échelon européen, dont le développement de systèmes transnationaux d'alerte relatifs aux enlèvements d'enfants, semblables au système « Alerte-Enlèvement » français.

Les actions de MCE se sont surtout concentrées sur la mise en œuvre du numéro d'appel européen pour les enfants disparus, le 116 000, la création d'une coalition financière contre la pornographie infantile sur le Net, et la création d'un centre en Bulgarie.

1. Le 116 000 : Numéro d'appel européen pour les enfants disparus

Sur l'insistance de MCE, la Commission européenne a décidé en février 2007, que chaque État membre européen devait réserver le même numéro de téléphone – le 116 000 – aux services d'urgence pour les enfants disparus.

Il revient ensuite aux organisations nationales de le réclamer auprès des autorités locales de réglementation en charge des télécommunications. Malgré la reconnaissance générale de son importance vitale dans une

Europe sans frontières, la mise en service de ce numéro dans les différents pays s'est rapidement avérée contraignante. De plus, ce numéro n'aura de sens qu'à partir du moment où il sera connu du public. MCE a donc lancé un projet en vue d'une meilleure communication autour du numéro 116 000. Ce projet, soutenu par la Commission Européenne, est financé à 80% par le programme Daphné. Une campagne a été lancée le 25 mai 2009 dans les 10 pays Membres de l'Union Européenne où le numéro est opérationnel pour sensibiliser la population.

MCE continue à lutter pour l'attribution et l'opération du 116 000 dans d'autres pays européens.

2. Une coalition financière européenne contre l'abus sexuel d'enfants sur Internet

Le commerce d'images d'abus sexuels d'enfants sur Internet représente une part croissante des gains financiers du crime organisé. Partout dans le monde, des images pornographiques d'enfants de plus en plus jeunes sont achetées au moyen de cartes de crédit, mais aussi d'autres moyens de paiement tels que PayPal ou e-Gold. La Commission européenne a pris l'initiative d'assister les banques et les sociétés de cartes de crédit dans la lutte contre l'utilisation de leurs services pour l'achat d'images pédophiles sur Internet.

Les grands acteurs économiques du secteur (Visa, Mastercard, PayPal, Microsoft, la Fédération des Banques

Européennes, Eurispa,...) ainsi que certains services de police (police italienne et britannique, Europol,...) et des ONG se sont retrouvés pour étudier la possibilité d'une coopération européenne en la matière. Les participants ont convié MCE à l'élaboration d'une stratégie en vue de la création d'une « Coalition financière européenne » inspirée du modèle américain. Le projet a dû être bien sûr adapté au cadre juridique européen.

Cette Coalition financière européenne a débuté officiellement le 3 mars 2009. Elle devra probablement demander le blocage de nombreux sites Internet.

3. Fondation d'un centre en Bulgarie

En 2008, MCE s'est intéressée plus particulièrement à la Bulgarie. Même si un grand nombre d'ONG bulgares luttent déjà très activement contre la traite des femmes et les abus sexuels, il a été demandé à Missing Children Europe et à l'association américaine « International Center for Missing and Exploited Children (ICMEC) de soutenir la fondation d'un centre bulgare pour les enfants disparus et sexuellement abusés.

Après les indispensables recherches documentaires, une visite a eu lieu en Bulgarie en décembre 2008. Une série de rencontres avec les autorités concernées ainsi qu'une table ronde avec les principales ONG déjà actives sur le terrain étaient au programme. ■



Le 25 mai 2009, la France a mis en place le numéro unique européen pour les enfants disparus.

Le 116 000 remplace l'ancien numéro azur de SOS Enfants Disparus.

Disparitions

25 mai 2009 :

Journée internationale des enfants disparus



DISPARUS
Aidez nous à les retrouver
01 40 97 80 16

| | | | |
|---|---|---|---|
| Antoine BRUGEROLLE né le 24 mai 2002 2008 disparu le 11 septembre 2008 à ISSOIRE (63) | Marion WAGON née le 3 août 1986 disparue le 24 novembre 1996 à Agay (67) | Fatima SAIAH née le 11 décembre 1987 disparue le 7 mai 2008 à Marseille (13) | Yannis MORÉ né le 13 mai 1982 disparu le 2 mars 1983 à Compiègne (60) |
| Mathieu BROUTIN né le 4 juillet 1986 disparu le 21 mars 2009 à Eaubonne (95) | Aurélien PINÇON né le 1 juillet 1981 disparu le 22 décembre 1993 à Gantard (41) | Aurélien POLLET né le 17 novembre 1989 disparu le 9 janvier 2008 à COQUELLES (62) | Dominic PIFTONE né le 21 octobre 2000 disparu le 11 septembre 2005 à Morsac-sur-Orne, Saillé, Saillé (60) |
| Romain LANNUZEL né le 17 novembre 2000 à Montluçon (03) | Jerôme CANTEI né le 11 décembre 1989 à Paris la Defense (92) | Charroel BENDOUOU né le 21 juillet 1986 disparu le 9 janvier 2008 à Boulogne-Billancourt (92) | Leo BALLEY né le 19 juillet 1987 à Agay (67) |

MISSING
Mai 2009

Dès le dimanche 24 mai, plusieurs associations se sont réunies sur le Champ de Mars à Paris, pour un lâcher de ballons en mémoire des enfants disparus.

Le 25 mai, le président de l'APEV, Alain Boulay, a été l'invité de Marc Olivier Fogiel dans son émission Les Matinales sur Europe 1, aux côtés de Jean-Yves Bonnissant Président de Manuassociation, pour le lancement de la journée internationale des Enfants Disparus.

Une conférence de presse a ensuite réuni les associations autour de L'INAVEM et de la Fondation pour l'Enfance qui ont annoncé le lancement en France du numéro européen pour les enfants disparus, le **116000**.

Cette année, **grande première en France**, l'APEV a lancé une campagne médiatique exceptionnelle, associant la diffusion d'avis de recherche d'enfants disparus et une campagne télévisuelle de trois semaines, du 11 au 31 mai, en étroite collaboration avec l'Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes (organe du Ministère de l'Intérieur en charge des disparitions inquiétantes) et la Gendarmerie Nationale et avec le soutien du Ministère de la Justice :

- **40.000 affiches pour 12 enfants disparus** dont certaines photos ont été vieillies pour la circonstance par la Gendarmerie Nationale, ont été diffusées dans les gares, les hôpitaux, les aéroports, les TGI, les autos-écoles, les casernes de pompiers, les commissariats de police et les unités de gendarmerie, ainsi que dans les ambassades et les consulats de France à l'étranger.

- **Une campagne télévisuelle** dans le cadre des instructions en cours. L'APEV a diffusé trois clips pour aider la recherche de trois enfants disparus, avec les voix de Johnny Hallyday et de Valérie Maurice :

- **Aurélien Pollet** disparu à Calais le 9 janvier 2008,
- **Antoine Brugerolle** disparu à Issoire le 11 septembre 2008
- **Fatima Saiah** disparue à Marseille le 7 mai 2008.

- **Un numéro de téléphone unique sur l'affiche et à la télévision, le 01 40 97 80 16**, celui de l'Office Central (OCRVP) du ministère de l'intérieur, qui a mis en place une cellule d'écoute durant la période de diffusion afin de prendre en compte rapidement les témoignages des téléspectateurs.

L'objectif a été largement atteint : **150 passages** sur les chaînes nationales de télévision, sur le câble et la TNT, et plus de 1200 passages sur les 5 chaînes du groupe MTV, des passages radio, et le relais de la presse écrite, dans l'espoir qu'avec le soutien de tous, ces jeunes soient rapidement retrouvés. De nombreux témoignages ont été recueillis par la cellule d'écoute, mais malheureusement aucun n'a permis de faire aboutir les recherches.

Tous nos remerciements vont à Johnny Hallyday et à Valérie Maurice qui nous ont gracieusement prêté leur voix, aux régies publicitaires et à tous ceux qui nous ont permis ces diffusions.

Nous espérons que cette opération sera reconduite régulièrement.



L'APEV est partenaire de :



**Missing
Children
Europe**

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'association s'est tenue le 13 juin 2009 au Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux, en présence de plus de 60 familles.

Le thème de réflexion retenu cette année était « La procédure pénale et l'application des peines ». Ce débat a été animé par madame Martine Lebrun, juge de l'application des peines et Présidente de l'Association Nationale des J.A.P.

Après avoir présenté les différentes facettes de la procédure en matière d'application des peines, illustrées de nombreux exemples, madame Lebrun a répondu avec rigueur et pédagogie aux nombreuses questions des familles présentes.

Monsieur André Santini, Maire de la ville et Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, nous a fait l'honneur de sa visite. Il a renouvelé son soutien à notre association. Sa présence et ses paroles sont toujours très appréciées des parents de l'association qui se sentent véritablement soutenus. ■

La lettre de l'APEV

Pour être informé régulièrement des actions et des prises de position de l'APEV, inscrivez-vous à la Lettre d'information mensuelle de l'APEV.

**Inscription en direct
sur le site internet.**

*Retrouvez l'actualité
de l'APEV
sur Internet
www.apev.org*

En France, l'APEV travaille en étroite collaboration avec les associations d'aide aux victimes de l'INAVEM, et avec plusieurs associations de défense de l'enfance maltraitée.

A l'étranger, l'APEV est en contact avec des associations spécialisées dans la recherche des enfants disparus,

et plus particulièrement avec les associations de la Fédération Missing Children Europe, et au Québec avec l'AFPAD et l'association Enfant Retour Québec. ■

Fiscalité des dons

Votre soutien nous est indispensable, nous vous remercions de votre aide et de votre fidélité.

Déclarée Association de Bienfaisance par arrêté préfectoral des Hauts-de-Seine du 13 février 1997, renouvelée le 26 mars 2003, l'APEV est autorisée à recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

Les donateurs bénéficient des avantages fiscaux prévus par la loi.

Conseil d'Administration de l'APEV

Président : Alain BOULAY
Trésorier : Claude BERTÉ
Secrétaire : Patrick MYRAN

Administrateurs :

Gérard BON
Marie-José BOULAY
Danièle CASTRO
Geneviève DUMONT
Annie GHUYSEN
Marie-Françoise KERNEC
Lysiane LELUE



Antennes régionales

ANTENNE ILE-DE-FRANCE

Alain BOULAY
3, rue Edouard Branly
92130 Issy-les-Moulineaux
☎ 01 46 48 35 94

ANTENNE DES PAYS DE LOIRE

Patrick MYRAN
15, rue du Bois Maurice
44980 Sainte-Luce sur Loire
☎/FAX 02 51 85 04 42

ANTENNE DE L'ISÈRE

Danièle CASTRO
B.P. 16
38880 Autrans
☎ 04 76 94 76 68

ANTENNE DE BRETAGNE

Marie-Françoise KERNEC
Lan ar Bourg
22420 Le Vieux-Marché
☎ 02 96 38 94 65

ANTENNE D'Auvergne

Lysiane LELUE
Bel Air
63120 Neronde-sur-Dore
☎ 04 73 51 20 95

ANTENNE DU SUD-OUEST

France BOUCHET
Au Marchand
32400 Goux
☎ 05 62 69 23 07

ANTENNE D'ALSACE

Jean-Marie LABROCHE
41, rue du Général de Gaulle
67203 Oberschaeffolsheim
☎ 06 83 69 40 09

ANTENNE DE SAVOIE

Béatrice DORMIA-LARDE
La Kamouraska Apt. 2303
27, allée des Edelweiss
74240 Gaillard
☎ 09 79 56 25 30

ANTENNE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Francine et Ange-Marie SONNET
51390 Gueux
☎ 09 53 89 91 51

ANTENNE DE LYON

Thérèse Deleuze
47, rue Lafontaine
69100 Villeurbanne
☎ 09 79 55 24 02

Responsables

- **Comptabilité/finance :**
Claude BERTÉ
- **Relations Internationales :**
Lysiane LELUE
- **Accueil, permanence :**
Françoise BENOIT
Claude BERTE
Nadine DANET
Nicole FOURNIER
Annie GHUYSEN
Liliane RAPHAEL
- **Sitemestre :**
Nicolas BOULAY

Permanences : Lundi et jeudi de 9h. à 12h. au siège de l'association.